

Rapport du Directoire à l'Assemblée Générale Mixte du 26 novembre 2008

Nous vous avons réuni en Assemblée Générale Mixte à l'effet de vous demander de vous prononcer notamment sur un projet de modification du mode d'administration et de direction de notre Société par adoption de la formule à Conseil d'administration prévue par les articles L. 225-17 et suivants du Code de commerce.

Après échanges de point de vue, nous sommes arrivés à la conclusion que la forme actuelle de la société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance n'est plus adaptée, eu égard, en particulier, au transfert vers le Crédit Foncier de France d'une partie significative des moyens d'exploitation et de la mise en place entre les deux sociétés d'une convention de gestion. La Société est dorénavant une filiale intégrée dont les fonctions supports sont assurées par le Crédit Foncier de France.

Cette transformation prendrait effet à compter du jour de la tenue de l'assemblée générale extraordinaire et l'ensemble des dispositions légales et statutaires régissant la société sous sa nouvelle forme seraient applicables à l'établissement, au contrôle, et à l'approbation des comptes annuels de l'exercice en cours.

Cette transformation s'opérerait sans création d'une nouvelle personne morale.

Dans cette formule, la Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois à dix-huit membres. Le Conseil d'Administration élit en son sein un Président, personne physique, pour diriger les travaux du Conseil et un Directeur Général qui peut être choisi en dehors des administrateurs, qui assure la direction générale et la représentation de la Société.

Le Président du Conseil d'Administration peut, si les statuts le permettent et selon le choix du Conseil d'Administration, assumer également la direction générale de la Société.

Nous vous proposons de permettre ce choix à votre futur Conseil d'Administration qui décidera du mode de direction le mieux adapté à notre Société.

Nous soumettrons à votre approbation le projet de statuts qui pourraient régir désormais notre Société.

Enfin, nous vous demanderons, si vous décidez de la modification du type d'administration et de direction que nous vous proposons, de procéder à la nomination des membres du Conseil d'Administration pour une durée de six ans.

Il est proposé de nommer en qualité d'administrateur :

- Monsieur François BLANCARD,
- Monsieur François THOMAZEAU,
- Monsieur Jean-Pierre WALBAUM,
- Monsieur Antoine FAYET,
- Monsieur Nicolas DARBO,
- Monsieur Philippe DRUART,
- Monsieur Christian MIGLIETTI,
- Le Crédit Foncier de France, représenté par Monsieur Djamel SEOUDI.

Nous vous invitons à approuver les résolutions qui vous sont proposées et nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous souhaiteriez.

Le Directoire

